



MANDAT: COMITÉ DE HAUTE PERFORMANCE

Mandat:

Apporter de la gouvernance au développement d'étapes importantes qui fournissent les bases pour l'objectif stratégique à long terme de performances sur le podium aux Jeux olympiques.
Soutenir le développement du programme des valeurs de bases de SNC de franchise, de transparence et de responsabilité.

Tâches principales:

En remplissant son mandat, le comité accomplira les tâches principales suivantes:

- Travailler avec le personnel et établir les objectifs des programmes
- Diriger une évaluation annuelle sur les progrès de ces objectifs
- Les objectifs doivent avoir un lien direct avec le plan stratégique
- Produire un rapport annuel confidentiel remis lors de la dernière assemblée du conseil d'administration de l'année civile
- Produire un rapport annuel pour l'AGA

Autorité:

Le comité sera un conseiller actif pour le conseil d'administration. Le comité cherchera et révisera les points de la politique concernant la haute performance et ensuite proposera la politique sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration pour approbation.

Responsabilité de la politique:

Le comité de la haute performance sera responsable de la recherche de la politique et de la recommandation des politiques organisationnelles suivantes.

- Antidopage
- Équipes nationales
- Centres nationaux d'entraînement
- Sélection

Composition:

Les membres sont:

Le président qui sera un membre du conseil d'administration nommé par le président de SNC

Le DG de SNC ou son remplaçant désigné

Le directeur de la haute performance de SNC

Deux autres membres ayant un historique de haute performance nommés par le président.



Nomination:

Le président nomme les membres du comité.

Mandat:

Le mandat est de deux ans.

Réunions:

Deux réunions par appel conférence, une à l'automne, une au printemps

Ressources:

Le comité recevra les ressources nécessaires par SNC pour accomplir son mandat et peut, de temps à autres, avoir des employés assignés pour aider le comité dans son travail.

Objectifs / Produits livrables:

Le comité est responsable devant le conseil d'administration et doit être responsable pour le rapport de:

Priorité 1 (performance mondiale dominante) dans le plan stratégique chaque année.

Évaluation:

Le conseil d'administration évaluera la performance du comité. La performance du comité sera évaluée en fonction de la réalisation des objectifs/produits livrables annuels.

Cette révision aura lieu avant l'AGA

Rapport:

Le comité, par le biais du président, fera rapport au conseil d'administration, par écrit, à la fin de l'année civile sous la forme d'un rapport écrit confidentiel.

Le comité fera rapport aux membres lors de l'assemblée générale annuelle sous la forme d'un rapport écrit.

Révision et approbation:

Le conseil d'administration révisera ces mandats au besoin.

Approuvé: le 27 septembre 2013